



1106134301

DATE DEPOT 28/06/2011

NUMERO DE DEPOT 2011R061729

N° GESTION 1998B19144

N° SIREN 421257270

DENOMINATION 21 CENTRALE PARTNERS

ADRESSE 9 AV HOCHE 75008 PARIS

DATE ACTE 31/05/2011

TYPE ACTE Procès verbal d'assemblée générale ordinaire



923 15144.

21 CENTRALE PARTNERS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 427 925 Euros
Siège social 9, avenue Hoche 75008 PARIS
RCS PARIS 421 257 270

Groffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I

28 JU 2011
61725

N° DE DEPOT

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2011**

Le an deux mille onze
Le Mardi 31 Mai à 11 heures

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social 9 avenue Hoche 75008 Paris sur convocation faite par le Directoire

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance tant en son nom personnel que comme mandataire

Monsieur Robin HOLLAND MARTIN préside la séance en sa qualité de Vice Président du Conseil de Surveillance

Messieurs Philippe PAILLART et Gérard PLUVINET les deux actionnaires présents et acceptants représentant le plus grand nombre de voix sont appelés comme scrutateurs

Monsieur François BARBIER est choisi comme Secrétaire

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent 95 194 actions soit plus du quart du capital social

En conséquence l'assemblée est régulièrement constituée

Le Président constate également la présence de Monsieur Jean Charles Legnis représentant le cabinet Legnis & Associés Commissaire aux comptes

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires

- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
la copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée avec accusé de réception au Commissaire aux Comptes
- l'inventaire les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010
- les rapports du Commissaire aux Comptes
- le rapport du Directoire
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis le Président déclare que le rapport du Directoire le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

- 1 Rapport de gestion du directoire rapport du conseil de surveillance rapport général du commissaire aux comptes
- 2 Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et des conventions visées à l'article L 225 86 et suivants du Code de Commerce
- 3 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225 86 et suivants du Code de Commerce approbation de ces conventions
- 4 Affectation du résultat
- 5 Fixation des jetons de présence
- 6 Renouvellement des mandats des Membres du Conseil de Surveillance
- 7 Mandats des Commissaires aux Comptes
- 8 Examen du rapport du Directoire rendant compte des conditions d'exercice des droits de vote

Personne ne demandant la parole le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2010 et avoir entendu le rapport de gestion du Directoire les observations du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux comptes approuve les comptes (bilan compte de résultat et annexes) tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports

En conséquence elle donne quitus au directoire et au conseil de surveillance de leur mandat pour l'exercice écoulé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 919 493 70 € comme suit

- réserve légale 0 00 €
- dividende distribué aux actionnaires 649 229 90 €
- report à nouveau 1 270 263 80 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 6 82 € par action

Il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été de

	Dividende global	Dividende par action
--	------------------	----------------------

Exercice 2009	649 229 90	6 82
Exercice 2008	649 229 90	6 82
Exercice 2007	310 335 70	3 26

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION – FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence alloués aux Membres du Conseil de Surveillance à 72000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225 86 du Code de Commerce approuve et ratifie le cas échéant les conventions mentionnées dans ce rapport

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée d'une année expirant lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 les mandats de tous les membres du Conseil de surveillance à savoir Messieurs Alessandro Benetton Robert Holland Martin Philippe Bouvard Laurent Dassault Philippe Paillart, Jean Louis Masurel et Michel Léonard

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION – MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale nomme pour une durée de 6 exercices qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016 le cabinet Legris & Associés en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Jean Charles Legris dont le mandat arrive à échéance

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de 6 exercices qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016 le mandat de Monsieur Frédéric Drougard en qualité de commissaire aux comptes suppléant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION – RAPPORT DU DIRECTOIRE RENDANT COMPTE DES CONDITIONS D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

L'Assemblée Générale prend acte du rapport établi par le Directoire conformément à l'article 314 101 du Règlement Général de l'AMF et rendant compte des conditions d'exercice par la société de gestion des droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les FCPR qu'elle gère

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité

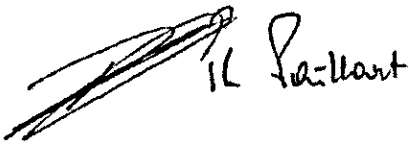
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par les membres du bureau


Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire



 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

